



BASEBALL CLUB de LAGNY - les STORM

REGLEMENT INTERIEUR 2017 / 2018

Article 1 : Un membre n'est admis au club que s'il est légitimé par le bureau du club et est à jour de sa cotisation.

Article 2 : Sous réserve de l'accord du bureau et/ou du coach, il est possible de découvrir le baseball avec deux entraînements d'essai gratuits au sein des « STORM ». Un gant mis à la disposition gracieusement sera restitué à la fin de chaque séance d'essai. (Pour les mineurs, une autorisation parentale sera demandée.)

Passée la période d'essai, la personne devra se positionner sur la prise de licence ou non : Dans la négative, la personne ne pourra plus pratiquer et se verra malheureusement refuser l'accès au terrain, pour des raisons d'assurance. La personne si elle décide de s'inscrire, devra avoir remis son dossier complet avant de pouvoir poursuivre les entraînements en tant que nouveau membre du club inscrit, licencié (ou en instance de l'être) et en possession d'une assurance (fédérale ou personnelle à jour)

Article 3 : Un dossier d'inscription est transmis aux membres pour leur affiliation fédérale et pour règlement de leur cotisation club en début de saison. Les cotisations sont dues pour la saison sportive en cours et ne peuvent faire l'objet d'un remboursement, même partiel, quelque en soit la raison (absence, déménagement, départ du club, etc...)

Article 4 : Pour la saison 2017/2018 les créneaux horaires d'entraînement sont à ce jour le soir : les lundis, Mardis, Mercredis, Jeudis, vendredis et Samedis. Le dimanche matin 10h-13h. (Seulement les « batteries ») en Extérieur ou gymnase si disponible.

(Pouvant être annulés en fonction des éléments climatiques)

Les matchs de championnat (de fin mars à sept avec finale en oct pour les seniors)(mars à juin pour les jeunes) et amicaux se jouent le Samedi pour les jeunes et le dimanche pour les U18 et séniors.

Article 5 : Chaque adhérent se doit de participer aux entraînements avec la tenue obligatoire et adaptée à la pratique = Pantalon blanc, Casquette, T-Shirt d'entraînement, coquille (pour les garçons), crampons, gant de baseball sont ainsi nécessaires.

En compétition la tenue complète du club est obligatoire pour figurer sur la feuille de match et représenter les couleurs du club :

Pantalon de baseball blanc, chaussettes bleu marine, ceinture bleu marine, casquette du club, jersey bleu marine des Storm avec logo du club et numéro du joueur.

Article 6 : Les joueurs se doivent de respecter les horaires d'entraînement et de convocation aux matchs. En cas d'absence ou de retard éventuel à un entraînement, les joueurs doivent prévenir au plus vite le coach par les moyens mis à leurs dispositions (SMS, email, forum, site internet dédié, ou tel). Prévenir est une question de respect pour les coaches qui sont bénévoles !

Les joueurs absents qui seraient convoqués en match devront aussi prévenir au moins 24 h avant la compétition. Toute absence non justifiée pourra entraîner la non-convocation au match suivant.

Articles 7 : Les coaches s'engagent à respecter les horaires et à prévenir les joueurs en cas d'absence ou de modification de matchs ou d'entraînements.. Seule les coaches ont pouvoir de décision sur le domaine sportif, ils peuvent être amenés à exclure d'un entraînement ou d'un match, tout joueur qui perturberait par son comportement ou ses propos, le bon déroulement de l'activité du club.

Article 8 : A l'entraînement comme en match, les téléphones portables doivent demeurer sur silencieux sauf cas particulier vu avec les coaches. Il est interdit de consommer de l'alcool ou de fumer sur le terrain. L'usage de produits illicites, ou dopants est totalement prohibé.

Article 9 : Les membres mineurs sont placés sous l'autorité de l'entraîneur à partir du début de la séance d'entraînement suivant les horaires programmés et jusqu'à la fin de celle-ci. Il importe que les parents qui accompagnent leurs enfants s'assurent de la présence de l'entraîneur et de la confirmation de l'entraînement en cas de mauvais temps.

Le club décline toute responsabilité pour un incident ou accident survenu à un membre mineur du club qui ne se serait pas présenté à l'entraînement ou qui aurait quitté le terrain.

Il en est de même dès la sortie des vestiaires et sur la voie publique.

Article 17 : La sécurité est une valeur primordiale dans notre discipline. Se mettre en danger ou mettre en danger quelqu'un d'autre entraînera des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive

REGLEMENT INTERIEUR suite

Article 10 : Les accidents qui surviendraient en dehors des créneaux déterminés par le bureau sont la pleine et entière responsabilité des licenciés ou des parents ou responsables légaux des mineurs. A l'intérieur des créneaux horaires d'entraînement, les accidents liés strictement à la pratique sont couverts par l'assurance et/ou la licence fédérale et l'assurance groupe qui y est rattachée. En aucun cas, la responsabilité du Baseball Club de Lagny ne pourra être engagée pour tout autre incident (perte, vol, bagarre, dégradations etc..) non liés directement à la pratique sportive.

Article 11 : Assurance : la loi n°84610 du 16 juillet 1984 dite « loi sur le sport » stipule que les groupements sportifs sont tenus d'informer leurs adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personne ayant pour objet de proposer des garanties forfaitaires en cas de dommages corporels.

Dans votre cotisation au STORM, l'adhésion à l'assurance proposée par la Fédération Française de Baseball est incluse. Vous n'êtes pas dans l'obligation d'adhérer à celle-ci, dans ce cas vous êtes obligé de signer une attestation de renoncement à l'assurance fédérale et de fournir votre attestation d'assurance personnelle. (Renseignement complémentaire sur demande au club)

Article 12 : Le club souhaite informer que la possession de batte personnelle est sous la seule responsabilité de l'adhérent en dehors des heures d'entraînements. Il est rappelé qu'en dehors du terrain, ces dernières peuvent être considérées comme arme de catégories D, une batte étant considéré comme un "objet en vente libre pouvant présenter un danger pour la sécurité publique".

Articles 13 : Tout membre se faisant remarquer par l'inobservation du présent règlement ou par toute conduite ou manquement ternissant l'image du Baseball Club de Lagny en général, pourra entraîner des sanctions pouvant aller jusqu'à sa propre exclusion, provisoire ou définitive. Cette exclusion ne pourra être prononcée que par le bureau du club (l'avis du président comptant double) qui statue après avoir invité l'intéressé à s'expliquer.

Article 14 : Les forums et les réseaux sociaux sont avant tout un lieu d'informations et d'échanges amicaux. Il ne sera toléré aucun manquement aux règles de bonne conduite énoncées ci-dessous. Tout propos à caractère diffamatoire, injurieux, raciste, sexiste, antisportif, etc.. envers le club, les clubs adverses, entraîneurs et autres adhérents, Engagera celui qui l'a émis et non le club, et pourra être également sanctionné par le club en fonction de la gravité.

Article 15 : Le Baseball Club de Lagny est une association respectueuse de l'esprit sportif. Tout membre s'engage à entretenir un bon esprit, à faire preuve de convivialité, de loyauté et à respecter son club. Tout membre s'engage également à respecter les autres membres, les joueurs adverses, dirigeants, officiels de la Fédération (arbitres et scoreurs) et toute personne participant à la vie du club. Il s'engage par ailleurs à respecter les instances sportives de la ville, les locaux, équipements et matériels mis à sa disposition par le club. Enfin, il apporte son concours à l'entraînement (mise en place du terrain, entretien, aide au rangement de l'équipement) mais aussi en match ou pour toute action en vue de faire la promotion de son club.

Article 16 : Le Baseball Club de Lagny recommande et encourage ses membres à s'investir, en devenant Arbitre et/ou Scoreur diplômé, en plus de joueur. Outre l'apport d'une parfaite compréhension du jeu et l'intérêt de diriger un match officiel de Baseball, ces officiels sont recherchés et rémunérés au niveau régional pour arbitrer/scorer les autres clubs dans les différents championnats. Nos officiels, (quand nous recevons une équipe) arbitrent et scorent notre club, sur la base du bénévolat (comme nos Coachs quand ils entraînent l'équipe !) c'est une condition sine qua non à l'engagement de notre club en compétition officielle. Le club se devant de répondre au cahier des charges de la FFBS, des formations d'arbitres et de scoreurs sont organisés en Ile de France. Le coût de la formation sanctionnée par un diplôme sera entièrement pris en charge par le club.

[Toute adhésion au Baseball Club de Lagny implique la connaissance du règlement intérieur et tout adhérent s'engage de fait à le respecter.](#)

Nom et prénom de l'Adhérent-----

date et signature

(Parents pour les mineurs)